



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

**Circulaire n°5501
Travail scolaire à domicile**

du 30/11/2015

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Enseignement supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir de l'année académique 2015-2016
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Travail scolaire à domicile - module

Destinataires de la circulaire

Aux Directeurs(trices) – Présidents(es) des Hautes Ecoles (catégorie pédagogique) organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Signataire

Directrice générale

Mme Chantal KAUFMANN

Personnes de contact

Service général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Nom et prénom	Téléphone	Email
LAHLOU Nadia	02/690.87.96	nadia.lahlou@cfwb.be
BODART Olivia	02/690.87.98	olivia.bodart@cfwb.be
COLLARD Nadine	02/690.87.99	nadine.collard@cfwb.be
DUJARDIN Christine	02/690.88.17	christine.dujardin@cfwb.be

OBJET : travail scolaire à domicile

Madame la Directrice - Présidente, Monsieur le Directeur – Président,

Sur demande de Monsieur le Ministre, je vous informe de l'existence d'une publication relative à un module de formation à destination des futurs(es) enseignants(es) sur le travail scolaire à domicile.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé, relativement à la problématique du travail scolaire à domicile, un module de formation spécifique.

Cette formation s'articule autour de six activités modulables pour les formateurs(trices) d'enseignants :

1. La passation d'un questionnaire permettant de mesurer les représentations des étudiant(e)s vis-à-vis des travaux à domicile ;
2. L'immersion en école de devoirs ;
3. La sensibilisation à la Convention internationale des droits de l'enfant ;
4. L'information à propos du prescrit légal en matière de travail à domicile ;
5. L'organisation de focus groupes (débat) ;
6. La foire aux idées alternatives.

L'objectif de ce module est d'accompagner les étudiants dans un travail de conscientisation de la thématique afin qu'ils puissent se construire personnellement une opinion professionnelle qui évoluera en fonction des contextes.

Le module de formation est téléchargeable sur le site de l'Observatoire :

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile>

Ce module peut également être obtenu en version « papier » à l'adresse suivante :

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse

Rue du Commerce, 68a

1040 Bruxelles

Tel : 02.413.37.65

Observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be

Je vous remercie de diffuser cette information auprès de la catégorie pédagogique de votre établissement.

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN.